



L' ACTEUR DES ÉCHANGES NUMÉRIQUES AGRICOLES

GUIDE UTILISATEUR

MESSAGE : ORDRSP

REPONSE A LA COMMANDE

Secteur d'activité : Supply Chain Agricole

NORME : EDIFACT - REPERTOIRE : D96A

Dernière mise à jour: 25 octobre 2022

« Propriété exclusive d'AGRO EDI EUROPE. Toute utilisation est strictement réservée aux membres d'AGRO EDI EUROPE, dans le respect des Conditions Générales d'Utilisation accessibles sur le site de l'association – Reproduction interdite».



Copyright Agro EDI Europe

GESTION DES VERSIONS

Version	Observations	Date de mise à jour
1	1 ^{ère} version Guide Utilisateur	2001
2	2 ^{ème} version	2002
1.1	<p>Modification segment UNB – UNOC</p> <p>Ajout d'un chap 3.5.1 : Segment UNA + règle de gestion : L'utilisation ou non du segment UNA doit être décidée au préalable par les partenaires de l'échange (accord d'interchange)</p> <p>&3.5.2.1 et 2 : ajout de la note : «Ou Code Identifiant des lieux AEE »</p> <p>Segment UNB (donnée 0007) :</p> <p>Ajout : 312 : FR, AGRO EDI EUROPE</p> <p>Segment NAD / donnée 3055 : 312 : FR, AGRO EDI EUROPE</p> <p>Gpe 12/ Segt TOD/ 4053 : Incoterms 2010</p>	4 décembre 2012
Rev2015_draftV1.2-2	<p>Mise en page et précisions suite à commentaires</p> <p>Utilisation du FTX à la ligne (Gpe 26) pour préciser les motifs d'annulation</p> <p>Changement du nom pour le BGM +320: Avis d'intégration pour éviter les confusions</p> <p>Détailler les cas d'utilisation pour tous les types de commandes.</p> <p>Faire valider les choix pour utilisation dans le secteur Semences et Fertilisants.</p>	6 Novembre 2015
Rev2016_draft_v1.3-1	Fusion des 3 guides ORDERS (Suppy Chain/ Fertilisants/ semences	17/03/2016
Rev2016_1.3	<p>Précisions règles de gestion :</p> <p>3.6.4 : DTM + 137</p> <p>&3.7.3 BGM/ 1225</p> <p>Donnée statut facultatif : préconisation du code 4 si utilisation de la donnée.</p> <p>Validation du guide</p>	Mai 2016
Rev2016_1.4	<p>Précision & 3.3 :</p> <p>Les 2 flux décrits ci-dessous sont obligatoires. Dans le BGM, le numéro de document est le numéro de commande de vente fournisseur.</p>	4 juillet 2016
Rev2017_1.4		Octobre 2017
Rev2020_1.5	<p>Précisions sur règle de gestion BGM</p> <p>Précision sur la quantité expédiée QTY + 40</p>	Avril 2020
Rev2020_1.6	Précisions sur paiement d'avance &4.2	Décembre 2020

Version	Observations	Date de mise à jour
Rev2020_1.6	<p>Modification d'un code dans la table des unités : GJ au lieu et MTQ pour gramme par millilitre (MTQ doublon car déjà utilisé pour mètre cube)</p>	06/08/2021
Rev2022_1.7	<p>Précision des règles de gestion dans les cas d'usage d'annulation/modification de commande par le client et par le fournisseur : annulation totale, partielle et modification de commande</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un chapitre dédié dans le chapitre 3.3 décrivant les cas d'usage et des exemples - Précision sur l'avis d'intégration : le numéro de commande attribué par le fournisseur est obligatoire dans ce message - Précision d'une règle de gestion sur la référence à la ligne de commande client à la ligne par le fournisseur dans la réponse à la commande (annulation partielle, fractionnement de ligne) 	17/05/2022
Rev2022_1.7	<p>Mise à jour de la description de l'annulation totale de commande dans le chapitre 3.3</p> <p>Précisions sur l'utilisation des codes pour qualifier l'utilisation du message (donnée 1225) dans le BGM en en-tête</p> <p>Description complète de l'annulation partielle/modification de commande par le client</p> <p>Segment QTY à la ligne article : récision d'une bonne pratique sur les quantités confirmées par le fournisseur dans la réponse à la commande vs la quantité commandée par le client</p> <p>Segment FTX à la ligne article : ajout d'un qualificatif pour préciser les raisons d'une modification d'un ligne de commande client</p>	07/07/2022
Rev2022_1.7	<p>Ajout de qualificatifs + règles de gestion pour utiliser une période dans le [DTM] à la ligne article</p> <p>Substitution du mot annulation par rejet pour les cas d'annulation par les fournisseurs (chapitre en début de document)</p> <p>Ajout d'une recommandation sur le délai de transmission de la réponse à la commande (BGM+231) en 3.3.1</p> <p>Ajout de recommandations pour la gestion des expéditions multiples pour une ligne article commande client au niveau des quantités [QTY] à la ligne</p>	12/09/2022

Version	Observations	Date de mise à jour
Rev2022_1.7	<p>Modification de la rédaction des règles de gestion pour l'identification du lieu de livraison dans le [NAD]</p> <p>Précision sur l'objectif du message « le message engage le fournisseur sur la qualité des informations qui y sont transmises mais n'est pas opposable ni contractuel » (paragraphe 2).</p>	25/10/2022

TABLE DES MATIERES

GESTION DES VERSIONS.....	1
1 STATUT.....	5
2 DEFINITION.....	5
3 REGLES DE GESTION.....	6
3.1 RECOMMANDATION GENERALE	6
3.2 IDENTIFICATION DE L'UNITE COMMERCIALE	6
3.3 REGLES DE GESTION DU MESSAGE ORDRSP	6
3.3.1 <i>Avis d'intégration / réponse la commande</i>	<i>6</i>
3.3.2 <i>Type de réponse.....</i>	<i>7</i>
3.3.3 <i>Annulation / rejet / modification de commande</i>	<i>7</i>
3.4 STRUCTURE DU MESSAGE	11
3.5 SPECIFICATION PAR DONNEES D'ENTETE.....	12
3.5.1 <i>Segment UNA.....</i>	<i>12</i>
3.5.2 <i>Segment UNB.....</i>	<i>12</i>
3.5.3 <i>Segment BGM</i>	<i>12</i>
3.5.4 <i>Segment DTM*</i>	<i>13</i>
3.5.5 <i>Segment RFF - groupe 1.....</i>	<i>13</i>
3.5.6 <i>Segment NAD - Groupe 2.....</i>	<i>14</i>
3.5.7 <i>Segment CUX - Groupe 8</i>	<i>14</i>
3.5.8 <i>Segment PAT - Groupe 9</i>	<i>15</i>
3.6 SPECIFICATIONS PAR DONNEE LIGNE.....	16
3.6.1 <i>Segment LIN (groupe 26).....</i>	<i>16</i>
3.6.2 <i>Segment IMD (groupe 26)</i>	<i>16</i>
3.6.3 <i>Segment QTY (groupe 26)</i>	<i>16</i>
3.6.4 <i>Segment DTM (groupe 26)</i>	<i>17</i>
3.6.5 <i>Segment FTX</i>	<i>17</i>
3.6.6 <i>Segment PRI (groupe 30) Prix unitaire net prévu; Facultatif</i>	<i>17</i>
3.6.7 <i>Segments RFF-DTM - groupe 31.....</i>	<i>17</i>
4 CAS PARTICULIER.....	17
4.1 MISE EN CONSIGNATION	17
4.2 PAIEMENT D'AVANCE	18
5 DIAGRAMME ET DETAIL DU MESSAGE.....	1
7 ANNEXE	27
7.1 TABLE DES UNITES	27

1 STATUT

Type de message EDIFACT : ORDRSP (ORDERS RESPONSE)

Répertoire de référence : UN EDIFACT D.96A

Subset: AGRO EDI EUROPE

Filière : Approvisionnement agricole

Statut : Document validé

2 DEFINITION

Le Message « Réponse à la Commande » (ORDRSP) est transmis par le fournisseur au client pour confirmer la commande (ORDERS : Code 220) ainsi que son exécution pour son contenu : les quantités, les dates, les prix et lieux de livraison prévus.

Ce message engage le fournisseur sur la qualité des informations qui y sont transmises mais n'est pas opposable ni contractuel.

Commandes de type :

Agrofourniture : 220

Fertilisants : 220 / 640

Semences :220

3 REGLES DE GESTION

3.1 Recommandation générale

Nombre de décimales recommandé pour le calcul et l’affichage :

- Des prix unitaires: 6 décimales
- Montants : 2 décimales
- Quantités : 3 décimales

	Partie entière*	Partie décimale*
Prix unitaires	9	6
Calculs intermédiaires dans la cascade (montant unitaire remise, charge)	13	6
Pourcentage	6	4
Taux de change	6	6
Montant total ligne	16	2
Montant total pied	16	2
Quantités	12	3

3.2 Identification de l’Unité commerciale

Dans les messages commerciaux, les articles (unités commerciales) sont identifiés par des codes à 13 positions

3.3 Règles de gestion du message ORDRSP

3.3.1 AVIS D’INTEGRATION / REPONSE LA COMMANDE

Les 2 flux décrits ci-dessous sont obligatoires. Dans le BGM, le numéro de document est le numéro de commande de vente fournisseur.

Première étape : Avis d’intégration (BGM+320)

- Ce message confirme la bonne intégration de la commande dans l’ERP du fournisseur => le message doit contenir le numéro de commande du fournisseur
- Ce message est unique pour une commande et est envoyé de préférence au fil de l’eau (c’est-à-dire dès que la commande est intégrée dans le SI du fournisseur)
- Dans certains cas, ce message intégrera les contrôles qualitatifs réalisés par le système d’intégration du fournisseur (exemple : quantités arrondies à l’unité logistique)

Deuxième étape : Réponse à la commande (BGM + 231)

Ce message est envoyé lors d'interventions sur la commande initiale.

Il est recommandé de transmettre une confirmation de commande avec date(s) de livraison estimée pour la/les quantités commandées dans les 30 jours qui précèdent la date de livraison souhaitée par le client transmise via la commande client (ORDERS).

Les motifs d'envoi de ce message sont des modifications sur :

- Les quantités commandées
- Les dates de livraison
- Les prix
- Annulation d'un ou plusieurs poste(s)
- Adresse de livraison

Le message est envoyé à chaque modification d'un de ces critères.

Règles :

- Les 2 flux doivent être envoyés. Ils font référence à un numéro de vente fournisseur (donnée 1004 BGM) identique pour les deux flux.
- Un avis d'intégration BGM+320 unique doit obligatoirement précéder une réponse à la commande BGM+231.

Bonne pratique pour l'identification des commandes :

Il est recommandé de respecter le principe 1 commande client = un numéro de commande fournisseur. Ce numéro de commande fournisseur doit être précisé dans l'avis d'intégration transmis par le fournisseur à son client à la suite d'une commande.

3.3.2 TYPE DE REPONSE

Dans la réponse qui sera envoyée, toutes les lignes de la commande devront être reprises systématiquement, qu'elles soient acceptées ou non.

Mais dans l'en-tête (**BGM donnée 1225**), on indique tout de suite l'état : Accepté, refusé, modification BGM donnée 1225

29 : Commande acceptée totalement

27 : Commande refusée totalement

4 : Commande acceptée partiellement

C'est le 4 qui sera normalement le plus utilisé pour les réponses à la commande.

3.3.3 ANNULATION / REJET / MODIFICATION DE COMMANDE

Une annulation / un rejet / une modification de commande adresse les cas d'usage suivants (liste non exhaustive) :

- Problème d'allocation chez le fournisseur pour un article commandé par un client
- Problème de disponibilité chez le fournisseur pour un article commandé par un client
- Problème de stock sur l'article commandé
- Commande d'un produit qui n'existe pas ou plus (arrêt de commercialisation) chez le fournisseur

- Problème d'identification de l'article dans la commande client (erreur EAN13)

Les motifs d'annulation / rejet / modification de commande font l'objet d'une codification harmonisée Agro EDI Europe décrite en annexe 7.2. Cette codification est évolutive sur simple demande motivée par les adhérents et validée en groupe de travail supply chain.

ANNULATION TOTALE D'UNE COMMANDE PAR LE CLIENT EN EDI

L'annulation totale d'une commande par le client (pour une commande déjà passée au fournisseur) peut se faire grâce au message ORDERS :

- en utilisant le BGM 230 « Annulation de commande » ou en utilisant le BGM 220 « Commande »
- en qualifiant la fonction du message dans la donnée 1225 du BGM avec le code 27 « non »

[Octobre 2022 : la description du cas d'usage de l'annulation totale d'une commande client sera complétée avec les travaux en cours sur les spécifications du message ORDCHG]

Une nouvelle commande peut ensuite être envoyée par le client au fournisseur.

Si la commande est déjà en cours de préparation par le fournisseur, l'annulation n'est plus possible en mode EDI. La gestion doit alors être manuelle.

ANNULATION PARTIELLE / MODIFICATION DE COMMANDE PAR LE CLIENT

Cas de la commande de produits supplémentaires : La commande de produits supplémentaires donne lieu à une nouvelle commande par le client au fournisseur (ORDERS)

Les cas d'usage suivants ont été identifiés comme annulation partielle / modification de commande par le client vers le fournisseur à la suite d'une commande initiale :

- L'article initialement commandé par le client est indisponible chez le fournisseur (référence non disponible) => le fournisseur propose une nouvelle référence de substitution dans la réponse à la commande adressée au client => le client modifie sa commande initiale
- Le client souhaite diminuer la quantité initialement commandée pour un article
- Le client souhaite augmenter la quantité initiale commandée pour un article afin d'obtenir des frais de port inclus (atteinte d'un certain plafond de commande pour bénéficier des frais de port gratuits)

Ces cas sont adressés par le message de modification de commande ORDRCHG (voir guide correspondant)

REJET TOTAL PAR LE FOURNISSEUR EN EDI

L'information est gérée à la ligne article : le fournisseur transmet une réponse à la commande en utilisant à la ligne le qualifiant « quantité annulée » (QTY+182) sur toutes les lignes en faisant référence à la commande client.

Le rejet total d'une commande client préalable est également possible au niveau de l'entête via le BGM :

Utilisation Code 27 donnée 1125 dans le BGM : la commande est rejetée. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir en détail la confirmation. Seules les informations basiques suffiront (commandé par, commandé à, date et numéro de commande)

La gestion du rejet total d'une commande client en en-tête ou à la ligne se fait en fonction des conditions établies entre les partenaires : fournisseur – distributeur / distributeur – centrale ...

REJET PARTIEL /MODIFICATION DE COMMANDE CLIENT PAR LE FOURNISSEUR EN EDI

Description des cas d’usage à la suite d’une commande client reçue :

- ⇒ Cas d’usage 1 : Le fournisseur refuse partiellement la commande = confirmer une partie des articles commandés seulement
- ⇒ Cas d’usage 2 : Le fournisseur fractionne la livraison d’une ligne article commandée par le client sur plusieurs dates = une ligne commande client => n dates de livraison

Le process est le suivant :

- 1) Le fournisseur a reçu une commande (ORDERS) de la part de son client.
- 2) Le fournisseur transmet un avis d’intégration (ORDERSP BGM+320) à son client. Cet avis d’intégration comporte le numéro de commande attribué par le fournisseur

Le fournisseur envoie une confirmation de commande (ORDERSP BGM+231) à son client décrivant la modification ou l’annulation partielle d’une ou plusieurs ligne commande client => *utiliser un code 4 « Modification » dans la donnée 1225 du segment BGM*

Des exemples décrivant l’utilisation des principaux segments concernés pour chaque cas d’usage décrit ci-dessus sont proposés ci-dessous.

Cas d’usage 1 : Le fournisseur annule partiellement la commande	
<u>Le client a passé commande de 100 unités pour un article 1. Le fournisseur en confirme 70 et en annule 30</u>	
<u>Avis d’intégration</u>	<u>Réponse à la commande</u>
<u>Début du message</u> [...] BGM+320 : avis d’intégration + n° commande fournisseur’ [...] LIN+1 : EAN 13 article 1’ QTY+21 : 100’ [...] Fin du message	<u>Début du message</u> [...] BGM+231 : réponse à la commande + n° commande fournisseur’ [...] LIN+1 : EAN 13 article 1’ QTY+40 : 70’ QTY+182 :30’ [...] Fin du message

Cas d'usage 2 : Le fournisseur fractionne la livraison d'une ligne article commandée par le client sur plusieurs dates = une ligne commande client => n dates de livraison

Le client a passé commande de 100 unités pour un article 1 et 80 unités pour une article 2.

Le fournisseur confirme 60 unités de l'article 1 avec une date de livraison A, 30 unités de l'article 1 avec une date de livraison B et annule les 10 unités de l'article 1 restantes. Il confirme les 80 unités de l'article 2 avec une date de livraison C

<u>Avis d'intégration</u>	<u>Réponse à la commande</u>
<p><u>Début du message</u> [...] BGM+320 : avis d'intégration + n° commande fournisseur' [...] LIN+1 : EAN 13 article 1' QTY+21 : 100' [...] LIN+2 : EAN 13 article 2' QTY+21 : 80' [...] Fin du message</p>	<p><u>Début du message</u> [...] BGM+231 : réponse à la commande + n° commande fournisseur' [...] LIN+1 : EAN 13 article 1' QTY+40 : 60' DTM+11 : date de livraison A' [...] LIN+2 : EAN 13 article 1' QTY+40 : 30' DTM+11 : date de livraison B' [...] LIN+3 : EAN 13 article 1' QTY+182 : 10' [...] LIN+4 : EAN 13 article 2' QTY+40 : 80' DTM+11 : date de livraison C' [...] Fin du message</p>

3.4 Structure du message

Place	Flags			Groupe	Description	
	UNB				début interchange	
service		UNH			débute un message	
entête		BGM			identification du document	
entête		DTM			dates document, date livraison confirmée	
entête		PAI			Instructions de Paiement	
entête		ALI			Conditions Spéciales	
entête		FTX			commentaires	
entête		RFF		Gr 1	documents en référence	
entête			DTM	Gr 1	date du document en référence	
entête		NAD		Gr 3	identification des partenaires + adresse	
entête			CTA	Gr 6	contacts chez le partenaire considéré	
entête				COM	tél, fax, télex, etc, du partenaire	
entête		TAX		Gr 7	TVA relative à tout le document (exonération)	
entête		CUX		Gr 8	monnaies utilisées dans le document	
entête		PAT		Gr 9	échéances de règlement sur facture	
entête		TDT		Gr 10	Informations sur Type de transport	
entête		TOD		Gr 12	conditions de transport (franco, départ, ..)	
lignes		LIN		Gr 26	début de la ligne produit avec code produit	
lignes			IMD	Gr 26	libellé produit + type de produit	
lignes			QTY	Gr 26	quantités	
lignes			DTM	Gr 26	dates à la ligne	
lignes			FTX	Gr 26	Raison d'Annulation/rejet/modification	
lignes			PRI	Gr 30	prix du produit, accepté par le fournisseur	
lignes			RFF	Gr 31	N° Commande Client / Paiement Avance / N° ligne	
lignes				DTM	Gr 31	Date de la Référence
service		UNS			fin des lignes produits	
service		CNT			segment de contrôle	

3.5 Spécification par données d'entête

3.5.1 SEGMENT UNA

L'utilisation ou non du segment UNA doit être décidée au préalable par les partenaires de l'échange (accord d'interchange)

3.5.2 SEGMENT UNB

➤ **Identifiant de l'émetteur ; donnée 0004 :**

Code EAN13 de l'émetteur ou Code Identifiant des Lieux AEE

➤ **Identifiant du destinataire ; donnée 0010 :**

Code EAN13 du destinataire ou Code Identifiant des Lieux AEE

➤ **Référence d'interchange; donnée 0020**

Obligatoire et unique entre deux partenaires ; ce n° séquentiel servant pour la chronologie des messages peut être donné par la station.

3.5.3 SEGMENT BGM

Donnée 1001 : choix du type de message

Si code 320 = « Avis d'intégration » émis à l'intégration dans l'ERP du fournisseur pour confirmer la création de la commande dans son SI.

Si code 231 : Réponse à la commande utilisée après intervention du service client.

Le fournisseur peut envoyer plusieurs réponses de commande pour la même commande ;

Dans la réponse qui sera envoyée, toutes les lignes de la commande devront être reprises systématiquement, qu'elles soient acceptées ou non.

➤ **Type de réponse (Donnée 1225)**

Le code "type de réponse" est très important

Code 27 : la commande est refusée. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir en détail la confirmation. Seules les informations basiques suffiront (commandé par, commandé à, date et numéro de commande)

Code 29 : la commande est acceptée totalement. A l'instar du code 27, il n'est pas nécessaire de remplir le document.

Code 4 : la commande n'est pas acceptée à l'identique (acceptation partielle). Toutes les informations doivent être mentionnées et toutes les lignes de la commande doivent reprises dans la réponse à la commande qu'elles soient acceptées ou non.

Toute information modifiée déclenche un code 4.

3.5.4 SEGMENT DTM*

DTM + 2 = Date de livraison souhaitée par le client Obligatoire

DTM + 137 = Date de création du document ORDRSP dans le système du Fournisseur (= date de création de la commande vente du fournisseur)

La date DTM + 137 reste la même pour tous le flux ORDRSP

Exemples :

DTM+137:20150503:102' (=date du document : 3 Mai 2015)

DTM+2 :20150504 :102' (=Date de la livraison souhaitée par le Client)

3.5.5 SEGMENT RFF - GROUPE 1

Ce segment permet de donner les éléments de référence pour des évènements particuliers

Code ON est **obligatoire** et permet de faire le lien avec le numéro de commande client commande initiale

Cette référence donnée dans le message ORDERS par le client devra se retrouver dans la réponse à la commande (ORDRSP), le BL (DESADV) et la facture (INVOIC).

Autres références :

Code CT : doit être renseigné sur toutes les commandes portant sur un contrat' pour indiquer le numéro de contrat (référence fournie par le fournisseur).

Code PQ : est utilisé pour mentionner un numéro de paiement d'avance dans le cas où le distributeur souhaite une imputation dessus.

Il n'y a pas de différenciation entre les paiements d'avance sur marché et les paiements d'avance sur contrat car nous avons considéré que le numéro permet de retrouver cette information.

Code IL doit être renseigné pour une commande qui passerait par un intermédiaire.

Dans le cadre de GIE ou d'union de distributeurs, la commande sera émise par l'entité 'UNION' ou GIE avec son propre N° de commande, le RFF + IL permettra de renseigner la référence de la commande du distributeur initiateur de la commande.

Code ACD permet de regrouper plusieurs commandes passées sur un même transport à la demande du distributeur. On rappelle ici dans la donnée 1153 la référence de la commande sur laquelle grouper.

Exemple :

RFF+ACD:504361' (= le fournisseur confirme que la présente commande sera livré avec la commande 504361)

3.5.6 SEGMENT NAD - GROUPE 2

CODES OBLIGATOIRES :

Code SE : Commandé à

Code OB : Commandé par

Code DP : Livré à

Code IV : Facturé

Tous ces intervenants sont identifiés **uniquement avec le code EAN 13** de plus, ils sont uniques pour toute la commande, ils ne seront jamais précisés à la ligne.

Code UD : livraison directe agriculteur - **cas des fertilisants, amendements et aliments + agroéquipement** - est identifié sans code ou avec un code 92 avec une adresse structurée. (C080 + C059 + 3164 + 3251 +3207).

Les adresses de livraison pour le NAD+UD en entête de commande sont exclusives des adresses de livraison à la ligne. (Il faut soit l'un soit l'autre).

Dans ce cas, il est recommandé d'identifier aussi un **NAD DP** (livré à) pour indiquer le dépôt du distributeur dont relève cet agriculteur, soit quand le fournisseur doit d'abord passer par ce dépôt pour peser, soit pour livrer le reliquat dans ce dépôt après avoir livré l'agriculteur.

CODES FACULTATIFS:

Code SF : pour identifier l'usine ou le lieu d'où doit partir la marchandise **Code PC** : Pour identifier le Donneur d'Ordre initial dans le cas de Commande passée par une Union ou un Intermédiaire de type Facturant (Dans ce cas le Facturé est l'Union) – Cette donnée est à usage statistique pour le Fournisseur si toutefois il sait la gérée.

Code OF : Pour identifier le Donneur d'Ordre initial dans le cas de Commande passée par une Union ou un Intermédiaire de type NON Facturant (Dans ce cas le Facturé est le OF)

Ce Code peut être remplacé par le Code IV.

Code MF : Pays d'Origine du produit (Fertilisants)

3.5.7 SEGMENT CUX - GROUPE 8

Monnaie de facturation; donnée 6345 Obligatoire

Le Groupe CUX est obligatoire même après 2002.

Il permet d'indiquer la monnaie qui figurera sur la facture.

3.5.8 SEGMENT PAT - GROUPE 9

Conditions de paiement - donnée 4279 – Obligatoire

Standard : renvoi aux conditions générales de vente du fournisseur :

PAT+1' (la date d'échéance sur facture sera calculée selon les CGV)

A date fixe : acceptée ou proposée en retour par le fournisseur suite à la demande du client :

PAT+3'

DTM+209:20160102:102' (= le client devra payer le 02/01/2016)

Au Comptant = PAT + 25

En Paiement d'Avance = PAT + 32

3.6 Spécifications par donnée LIGNE

3.6.1 SEGMENT LIN (GROUPE 26)

n° d'ordre de la ligne (donnée 1082) : Représente le N° de ligne de la commande Fournisseur

Dans le cas où la quantité commandée ne peut être livrée en une seule fois, le fournisseur éclatera la ligne produit en autant de lignes qu'il prévoira de livraisons, en indiquant sous chaque ligne 1 seule quantité livrée et 1 seule date de livraison

Il est bien entendu que ce choix va entraîner, au niveau des Lignes Produit, l'apparition d'un Segment RFF contenant le N° de Commande Client ainsi que sont N° de ligne

Code produit ; donnée 7140 : Code EAN13 du Produit / Fournisseur obligatoire.

3.6.2 SEGMENT IMD (GROUPE 26)

Libellé Produit donnée 7008; Facultatif mais fortement préconisé

Dans le cas d'un libellé de plus de 2x35 caractères, il faut itérer l'IMD

3.6.3 SEGMENT QTY (GROUPE 26)

Chaque livraison fera l'objet d'un BL et d'une facture séparée.

ORDRSP – 320 :

Quantité commandée QTY + 21 – représente la quantité Client demandée

Quantité gratuite commandée QTY + 192 – représente la quantité gratuite Client demandée (sans date)

ORDRSP – 231 :

QTY + 40 = Quantité expédiée prévue par le Fournisseur OU

QTY + 182 = Quantité annulée (sans date) OU

QTY + 12 = Quantité déjà expédiée (sans date)

QTY 192 : quantité gratuite (sans date)

QTY ZF3 : Quantité épandue par ha (fertilisants) – (sans date)

L'unité de mesure de la quantité commandée d'un produit est celle du segment QTY. Il est cependant possible de mentionner aussi une unité de mesure du produit dans le segment PRI (prix). Dans ce cas, l'unité de commande reste celle du segment QTY et l'unité de mesure du prix est celle de facturation (ou autre notion).

La **QTY + 40** pourra être accompagnée par un **DTM 11** pour préciser la date si elle est connue

Les autres quantités n'ont pas besoin de date

L'unité de mesure de la quantité commandée d'un produit est celle du segment QTY. Il est cependant possible de mentionner aussi une unité de mesure du produit dans le segment PRI (prix). Dans ce cas, l'unité de commande reste celle du segment QTY et l'unité de mesure du prix est celle de facturation (ou autre notion).

3.6.4 SEGMENT DTM (GROUPE 26)

Le DTM sous le QTY n'est utilisé que pour l'ORDRSP de type 231

DTM + 11 = Date d'expédition prévue par le Fournisseur quand elle est établie et seulement avec le QTY 40

3.6.5 SEGMENT FTX

Ce segment permet de donner des informations sous forme de texte libre.

Ne doit être utilisé que pour justifier des quantités annulées (QTY 182)

3.6.6 SEGMENT PRI (GROUPE 30) PRIX UNITAIRE NET PREVU; FACULTATIF

L'indication du prix sur la commande est conditionnelle

Dans le cas où le client indique un prix sur la commande :

- En l'absence de réponse du fournisseur sur ce prix dans la réponse à la commande, alors le prix indiqué par le client est le prix à considérer
- Si le fournisseur indique un prix dans la réponse à la commande en réponse au prix indiqué par le client dans la commande, alors c'est le prix indiqué par le fournisseur en retour qui doit être considéré

Dans le cas où le client n'a pas indiqué de prix dans la commande, le fournisseur n'est pas dans l'obligation de le fournir en retour dans la réponse à la commande.

- ⇒ si la ligne de commande ne porte pas de prix, ce segment ne doit pas être transmis dans la réponse à la commande afin de ne pas faire de confusion avec un produit gratuit (prix=0)

3.6.7 SEGMENTS RFF-DTM - GROUPE 31

RFF ON : Ce segment permet d'indiquer le N° de la Commande ainsi que le N° de Ligne produit de la commande Client d'origine

RFF CT : N° de Contrat

DTM : Ce segment peut être utilisé pour indiquer la date de référence identifiée dans le segment RFF précédent.

4 CAS PARTICULIER

4.1 Mise en consignation

La mise en consignation nécessite un travail approfondi qui n'est pas validé dans son ensemble.

Pour l'instant, le distributeur envoie une commande à son fournisseur pour lui demander de mettre du stock à disposition dans son dépôt. La commande doit être typée (ALI + AA).

Le propriétaire de la marchandise reste le fournisseur. Le fournisseur renvoie un BL mais ne facture pas

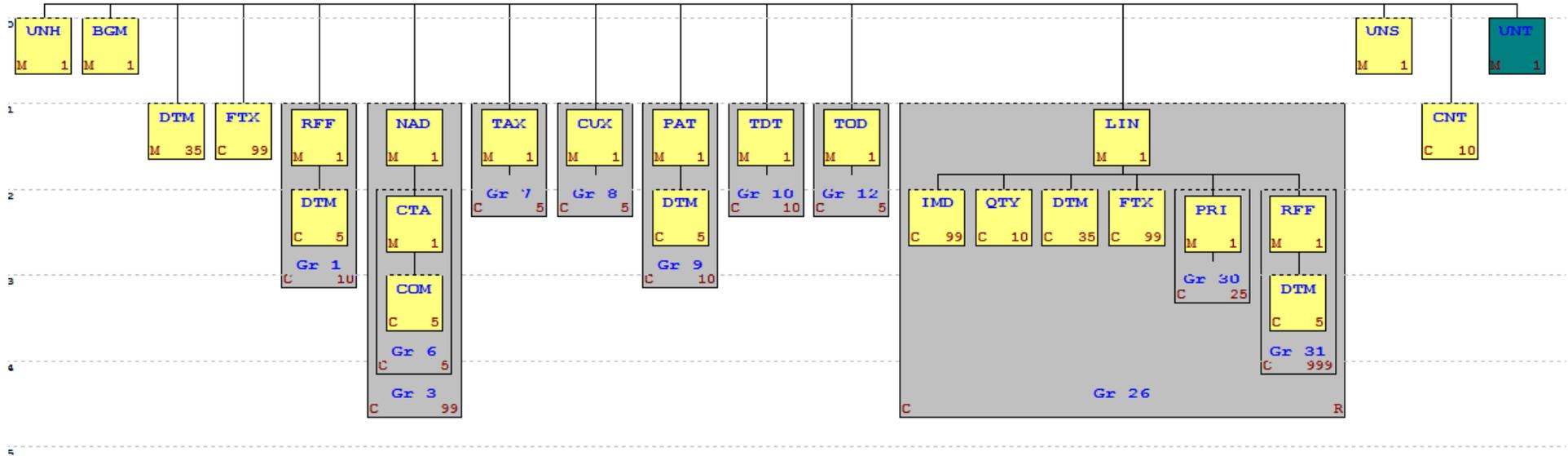
La suite du flux reste à définir.

4.2 Paiement d'avance

Si la commande initiale indique un paiement d'avance, la réponse à la commande doit reprendre les éléments du paiement d'avance :

- ◆ PAT : pour indiquer que le mode de règlement est "paiement d'avance"
- ◆ PAI : pour indiquer s'il s'agit d'un paiement d'avance
- ◆ RFF DTM : pour indiquer le numéro de paiement d'avance enregistré chez le fournisseur

5 DIAGRAMME ET DETAIL DU MESSAGE



UNB

UNB	M	1	Entête d'interchange	
Fonction : Débuter, identifier et indiquer un interchange.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
S001	M		Identifiant de la syntaxe	
0001	M	a4	Identifiant de syntaxe.	-UNOC : CEE/ONU - jeu de caractères de niveau C.
0002	M	n1	Numéro de version de syntaxe	-3 : constante
S002	M		Emetteur de l'interchange	
0004	M	an..35	Identification de l'émetteur	Code EAN 13 de l'émetteur Code Lieux Identifiant AEE
0007	C	an..4	Qualifiant du code d'identification du partenaire	-14 : EAN 312 : FR, AGRO EDI EUROPE
0008	#	an..14	Adresse d'acheminement en retour	
S003	M		Destinataire de l'interchange	
0010	M	an..35	Identification du destinataire	Code EAN du destinataire Code Lieux Identifiant AEE
0007	C	an..4	Qualifiant du code d'identification du partenaire	14 : EAN 312 : FR, AGRO EDI EUROPE
0014	#	an..14	Adresse de routage	
S004	M		Date/heure d'établissement	
0017	M	n6	Date	Calculé Station
0019	M	n4	Heure	Calculé Station
0020	M	an..14	Référence de contrôle de l'interchange	
S005	#		Référence ou mot de passe du destinataire	
0022	*	an..14	Référence destinataire/mot de passe	
0025	*	an2	Qualifiant du mot de passe/référence du récepteur.	
0026	C	an..14	Référence application	-ORDRSP : constante
0029	#	a1	Code de priorité pour le traitement	
0031	#	n1	Demande d'accusé réception	
0032	#	an..35	Identifiant de l'accord d'échange	
0035	C	n1	Indicateur de test	-1 : constante

Exemple :UNB+UNOA:2+342166121:22+78488715:22+961202:1023+5++ORDRSP'

UNH

UNH	M	1	Entête de message	
Fonction : Déclencher, identifier et définir un message.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0062	M	an..14	Numéro de référence du message	
S009	M		Identifiant du message	
0065	M	an..6	Identifiant du type de message	–ORDRSP : constante
0052	M	an..3	Numéro de la version du type de message.	–D : constante
0054	M	an..3	Numéro de la révision du message	–96A : constante
0051	M	an..2	Agence de contrôle	–UN : Messages normalisés des Nations Unies, TRADE/WP.4/CEE/ONU
0057	#	an..6	Code attribué par l'association	
0068	#	an..35	Référence commune d'accès	
S010	#		Statut du transfert	
0070	*	n..2	Séquence des transferts	
0073	*	a1	Premier et dernier transferts	

BGM

BGM	M	1	Début du message	
Fonction : Indiquer le type et la fonction d'un message et transmettre le numéro d'identification.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C002	C		Nom du document ou message	
1001	C	an..3	Code du document ou message	320 : Avis d'intégration de la commande 231 : Réponse à la commande
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
1000	C	an..35	Nom du document ou message	Avis d'intégration de la commande Réponse à la commande
1004	C	an..35	Numéro du document ou message	N° de commande vente Fournisseur
1225	C	an..3	Fonction du message (en code)	4 : Modification 27 : Non accepté 29 : Accepté
4343	#	an..3	Type de réponse	

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

Donnée 1000 : Nom du message

Donnée 1004 : N° de commande vente attribué par le fournisseur

Donnée 1001 : choix du type de message

Si code 320 = « Avis d'intégration » émis à l'intégration dans l'ERP du fournisseur pour confirmer la création de la commande dans son SI.

Si code 231 : Réponse à la commande utilisée après intervention du service client.

Le fournisseur peut envoyer plusieurs réponses de commande pour la même commande ;

Dans la réponse qui sera envoyée, toutes les lignes de la commande devront être reprises systématiquement, qu'elles soient acceptées ou non.

Code 27 : la commande est refusée. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir en détail la confirmation. Seules les informations basiques suffiront (commandé par, commandé à, date et numéro de commande)

Note : l'annulation totale de la commande initiale peut également se traiter à la ligne en utilisant le code 4 pour la donnée 1225 dans le BGM et en annulant toutes les lignes de la commande initiale via le qualifiant quantité annulé QTY+182 (voir chapitre 3.3.3 et chapitre 5 segment QTY)

Code 29 : la commande est acceptée totalement. A l'instar du code 27, il n'est pas nécessaire de remplir le document.

Code 4 : la commande n'est pas acceptée à l'identique. Nous avons convenu que toutes les informations doivent être mentionnées car il ne serait pas pratique de ne remplir que les modifications.

Le fournisseur peut envoyer plusieurs réponses à la commande [BGM +231]. Chaque réponse à la commande annule et remplace la précédente.

Toute information modifiée déclenche un code 4.



ORDRSP REPONSE A LA COMMANDE - Supply Chain Agricole

Par exemple, si le client demande une échéance à 60 j fin de mois et que le fournisseur répond "conditions générales de vente", cela doit passer en 4 même si les lignes produits sont identiques.



DTM

DTM	M	3	Date ou période	
Fonction : Indiquer une date ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou période	137 : Date du document * 2 : Date de livraison souhaitée par le client
2380	R	an..35	Date ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou période	102 : SSAAMMJJ

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

Valable pour le 320 et le 231

DTM + 137 Date de la création ORDRSP dans le SI du fournisseur – Obligatoire (*)

DTM + 2 : Obligatoire *Exemples* : DTM+2:20150618:102' (=date livraison souhaitée 18 Juin 2015)

Formats de Dates (donnée 2379) = Code 102 (format SSAAMMJJ) lorsque le qualifiant 2005 exprime une date

- exemple de la date de livraison : DTM+2:20001224:102'

PAI

PAI	C	1	Instructions de paiement	
Fonction : Indiquer les instructions de paiement.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C534	M		Informations détaillées sur l'instruction de paiement	
4439	C	an..3	Conditions de paiement (en code)	-31 : Paiement d'avance
4431	#	an..3	Garantie de paiement (en code)	
4461	C	an..3	Moyen de paiement (en code)	-20 : Chèque -42 : Virement -60 : Billet à ordre -71 : LCR....
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4435	#	an..3	Circuit du paiement (en code)	

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

Le segment PAI ne sera utilisé que pour des conditions particulières sortant des conditions générales décidées entre les parties.

Les données 4439 et 4461 sont exclusives.

On ne crée un PAI pour les moyens de paiement (4461) que quand ils sont différents des Conditions générales de ventes.

Exemple :PAI+31' (commande avec paiement d'avance)

ALI

ALI	C	5	Informations complémentaires	
Fonction : Indiquer que des conditions spéciales s'appliquent en raison de l'origine des marchandises, de préférences douanières ou de facteurs fiscaux ou commerciaux particuliers.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3239	#	an..3	Pays d'origine (en code)	
9213	#	an..3	Type du régime de droits (en code)	
4183	C	an..3	Conditions spéciales (en code)	-AA : Mise en consignation (AEE)
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

qualifiants de la donnée 4183 :

- "AA" mise en consignation : le distributeur envoie une commande à son fournisseur pour lui demander de mettre du stock à disposition dans son dépôt. Le propriétaire de la marchandise reste le fournisseur.

➔ Il entraînera au moment des ventes par le distributeur une commande sur stock en consignation BGM +640

Exemple :

BGM+220+506402+9'

ALI+++AA'

FTX

FTX	C	99	Texte en format libre	
Fonction : Donner des informations en clair ou en code.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4451	M	an..3	Qualifiant de l'objet du texte	AAI : Informations générales DIN : Instructions de livraison
4453	#	an..3	Fonction du texte (en code)	
C107	#		Référence a un texte	
4441	*	an..3	Texte en format libre (en code)	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C108	C		Texte en clair	
4440	M	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
3453	#	an..3	Langue (en code)	

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

Texte libre permettant de donner les indications du fournisseur sur la livraison, le paiement ou plus générales. Elles ne seront transmises que si le fournisseur s'assure que le distributeur peut les lire. (Indication dans l'accord d'interchange)

Les Codes AAI (Informations Générales) et DIN (Instructions de Livraison) sont utilisés par les 3 filières

GROUPE 1 [RFF - DTM]

GROUPE 1	R	10	[RFF - DTM]
-----------------	----------	-----------	--------------------

RFF	M	1	Référence	[Groupe 1]
Fonction : Indiquer une référence.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C506	M		Référence	ACD : Commande sur laquelle grouper la livraison CT : Numéro de contrat IL : Numéro de commande du client initial ON : Numéro de commande (client) PQ : Référence du paiement
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	
1154	C	an..35	Numéro de la référence	
1156 4000	# #	an..6 an..35	Numéro de la ligne Numéro de version de la référence	

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

ON est obligatoire et permet de faire le lien avec le numéro de commande client commande initiale

CT doit être renseigné sur tous les 'appels sur contrat' BGM "640" pour indiquer le numéro de contrat

PQ est utilisé pour mentionner un numéro de paiement d'avance dans le cas où le distributeur souhaite une imputation dessus

IL doit être renseigné pour une commande qui passerait par un intermédiaire. Dans le cadre de GIE ou d'union de distributeurs, la commande sera émise par l'entité 'UNION' ou GIE avec son propre N° de commande, le RFF + IL permettra de renseigner la référence de la commande du distributeur initiateur de la commande.

ACD permet de regrouper plusieurs commandes passées sur une même livraison à la demande du distributeur. On rappelle ici dans la donnée 1153 la référence de la commande sur laquelle grouper.

DTM	C	5	Date ou heure ou période	[Groupe 1]
Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	-171 : Date de référence -102 : SSAAMMJ
2005	M	an..3	Qualifiant de la date	
2380	R	an..35	Date	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date	

Exemple :

RFF+CT:40057'

DTM+171:20001012:102' (= référence au contrat 40057 du 12 octobre 2000)

GROUPE 3 [NAD - GR6]

GROUPE 3	C	99	[NAD - Gr6]
----------	---	----	-------------

NAD	M	1	Nom et adresse	[Groupe 3]
Fonction : Indiquer le nom et/ou l'adresse et la fonction leur correspondant, soit par la composite C082 seule et/ou, sous forme non structurée, par la composite C058, ou sous forme structurée, par la composite C080 jusqu'à la donnée 3207.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	DP : Lieu de livraison IV : Facturé OB : Commandé par OF : Pour le compte de SE : Commandé à (fournisseur) SF : Enlevé à UD : Destinataire final (agriculteur) PC : Acheteur client initial MF : Pays d'origine
C082	C		Informations détaillées sur l'identification de l'intervenant	
3039	M	an..35	Identification de l'intervenant	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	9 : EAN 92 : Attribué par l'acheteur ou son agent 107 : INSEE 312 : FR, AGRO EDI EUROPE
C058	C		Nom et adresse	Adresse non structurée
3124	M	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	C	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	C	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	C	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	C	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
C080	C		Nom de l'intervenant	Adresse structurée
3036	M	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	C	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#	an..35	Nom de l'intervenant	
3045	#	an..3	Format du nom de l'intervenant (en code)	
C059	C		Rue	Adresse structurée
3042	M	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	C	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	#	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	#	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3164	C	an..35	Nom de la ville	Adresse structurée
3229	#	an..9	Identification de la division territoriale	
3251	C	an..9	Code postal	Adresse structurée

3207	C	an..3	Pays (en code)	
------	---	-------	----------------	--

Filières concernées : Appro/ Semences/ Fertilisants

CODES OBLIGATOIRES :

Code SE : Commandé à ou fournisseur

Code OB : Commandé par

Code DP : Livré à

Code IV : Facturé

Tous ces intervenants sont identifiés **avec un code EAN 13 (GLN, identifiant AEE) ou SIRET/SIREN** en fonction de ce qui est défini entre les partenaires d'échanges. De plus, ils sont uniques pour toute la commande, ils ne seront jamais précisés à la ligne.

Le NAD+DP est utilisé pour identifier le lieu de livraison. Il est associé à un identifiant (GLN, identifiant lieu fonction Agro EDI, SIREN/SIRET). Les cas d'usages identifiés sont : l'identification des dépôts (sites intermédiaires) ou l'identification du destinataire final agriculteur suivant l'usage convenu entre les partenaires d'échanges.

AUTRES CODES :

Code UD : livraison directe agriculteur

Le NAD+UD peut être utilisé pour identifier le destinataire final agriculteur si le NAD+DP est déjà utilisé pour identifier un dépôt (site intermédiaire). Il peut être associé à un identifiant (recommandé). Il peut également être associé à une adresse structurée (C080 + C059 + 3164 + 3251 +3207).

Cet usage est principalement rencontré en fertilisants mais il n'est pas exclu qu'il puisse être utilisé pour les autres activités.

Les adresses de livraison pour le NAD+UD en entête de commande sont exclusives des adresses de livraison à la ligne. (Il faut soit l'un soit l'autre).

Dans ce cas, il est recommandé d'identifier aussi un **NAD DP** (livré à) pour indiquer le dépôt du distributeur dont relève cet agriculteur, soit quand le fournisseur doit d'abord passer par ce dépôt pour peser, soit pour livrer le reliquat dans ce dépôt après avoir livré l'agriculteur.

Code SF : pour identifier l'usine d'où doit partir la marchandise

Code PC : Pour identifier le Donneur d'Ordre initial dans le cas de Commande passée par une Union ou un Intermédiaire de type Facturant (Dans ce cas le Facturé est l'Union) – Cette donnée est à usage statistique pour le Fournisseur si toutefois il sait la gérée.

Code OF : Pour identifier le Donneur d'Ordre initial dans le cas de Commande passée par une Union ou un Intermédiaire de type NON Facturant (Dans ce cas le Facturé est le OF)
Ce Code peut être remplacé par le Code IV.

Code MF : Code ISO du pays d'origine du produit (Fertilisants) – peut être différent du NAD SF.

Les adresses de livraison en entête de commande sont exclusives des adresses de livraison à la ligne. (Il faut soit l'un soit l'autre).

GRUPE 6 [CTA - COM]

GRUPE 6	C	5	[CTA - COM]
----------------	----------	----------	--------------------

CTA	M	1	Informations sur le correspondant	[Groupe 6]
Fonction : Identifier une personne ou un service auxquels la communication doit être adressée.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3139	C	an..3	Fonction du correspondant (en code)	-SR : Représentant/service des ventes
C056	C		Informations détaillées sur le service ou l'employé	
3413	#	an..17	Identification du service ou de l'employé	
3412	C	an..35	Service ou employé	Nom de l'interlocuteur

COM	C	5	Coordonnées de communication	[Groupe 6]
Fonction : Identifier le numéro d'appel d'un service ou d'une personne auxquels une communications doit être adressée.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C076	M		Coordonnées de communication	
3148	M	an..51	Numéro de communication	
3155	M	an..3	Qualifiant du canal de communication	EM : Courrier électronique FX : Télécopie TE : Téléphone AL: Téléphone cellulaire

Exemple :

CTA+SR+:ANDRE MARTIN'

COM+0327447700:TE'

COM+0327447731:FX'

GRUPE 7 TAX]

GRUPE 7	C	5	[TAX]
----------------	----------	----------	--------------

TAX	M	1	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	[Groupe 6]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	7 : Taxe
C241	C		Type du droit ou taxe ou redevance	VAT : TVA
5153	C	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5152	#	an..35	Type de droit ou taxes ou redevances	
C533	#		Précision sur le compte des droits ou taxes ou redevances	
5289	*	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5286	#	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance	
C243	C		Précision sur le droit ou taxe ou redevance	E : Exonéré G : Export N : Suspension TVA Taux en clair si besoin
5279	C	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5278	C	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance	
5273	#	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5305	#	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)	
3446	#	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant	

Ce segment n'est utilisé que pour les cas particuliers. Le fournisseur indique une facturation en exemption de taxe, pour export ou en suspension de TVA. De toute manière cela fait partie des conditions générales de ventes.

REMARQUE : Le code exonération intracommunautaire n'est pas dans la liste standard. Nous la rajouterons si elle s'avère nécessaire sur la commande.

Exemple : TAX+7+VAT+++E' (=La facturation sera établie en exemption de TVA)

GRUPE 8 [CUX]

GRUPE 8	C	5	[CUX]
----------------	----------	----------	--------------

CUX	M	1	Monnaies	[Groupe 8]
Fonction : Indiquer les monnaies utilisées dans la transaction				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C504	C		Informations détaillées sur la monnaie	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	-2 : Monnaie de référence
6345	C	an..3	Monnaie (en code)	-CAD : Canadian Dollar -CHF : Swiss Franc -EUR : Euro -FRF : French Franc -USD : US Dollar
6343	C	an..3	Qualifiant de la monnaie	-4 : Monnaie de facturation
6348	C	n..4	Taux de change de base de la monnaie	
<i>C504</i>	<i>#</i>		<i>Informations détaillées sur la monnaie</i>	
<i>6347</i>	<i>*</i>	<i>an..3</i>	<i>Qualifiant de l'utilisation de la monnaie</i>	
<i>6345</i>	<i>*</i>	<i>an..3</i>	<i>Monnaie (en code)</i>	
<i>6343</i>	<i>*</i>	<i>an..3</i>	<i>Qualifiant de la monnaie</i>	
<i>6348</i>	<i>*</i>	<i>n..4</i>	<i>Taux de change de base de la monnaie</i>	
<i>5402</i>	<i>#</i>	<i>n..12</i>	<i>Taux de change</i>	
<i>6341</i>	<i>#</i>	<i>an..3</i>	<i>Marché des changes (en code)</i>	

Le Groupe CUX est conditionnel.

Il permet de préciser la monnaie sur facture. Il devrait principalement servir pour les factures \$

Par défaut (si le CUX n'est pas mentionné), la monnaie de facturation attendue est le "EUR"

Exemple : CUX+2 : USD : 4' (= le fournisseur établira sa facture en dollars us)

GRUPE 9 [PAT - DTM]

GRUPE 9	R	1	[PAT - DTM]
----------------	----------	----------	--------------------

PAT	M	1	Base des conditions du paiement	[Groupe 9]
Fonction : Indiquer la base des conditions de paiement.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4279	M	an..3	Qualifiant du type des conditions de paiement	1 : Conditions générales de vente 3 : Echéance mentionnée en date 25 : Comptant 32 : Paiement à l'avance
C110	#		Conditions de paiement	
4277	*	an..17	Identification des conditions de paiement	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4276	*	an..35	Conditions de paiement	
4276	*	an..35	Conditions de paiement	
C112	#		Informations sur les conditions ou l'échéancier	
2475	*	an..3	Date de référence du paiement (en code)	
2009	*	an..3	Lien temporel (en code)	
2151	*	an..3	Type de la période (en code)	
2152	*	n..3	Nombre de périodes	

2 cas de figure

Standard : renvoi aux conditions générales de vente du fournisseur :
PAT+1' (la date d'échéance sur facture sera calculée selon les CGV)

A date fixe acceptée ou proposée en retour par le fournisseur suite à la demande du client :

PAT+3'

DTM+209:20153112:102' (= le client devra payer le 31/12/15)

DTM	C	1	Date ou heure ou période	[Groupe 9]
Fonction : Indiquer une date.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date	-209 : Date d'échéance
2380	R	an..35	Date	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date	-102 : SSAAMMJJ

Le fournisseur confirme ici l'échéance demandée par le client. Quand il n'accepte pas l'échéance, il indiquera qu'il reste sur les CGV en donnant le qualifiant 1 dans la donnée 4279 du PAT.

GRUPE 10 [TDT]

GRUPE 10	C	1	[TDT]
-----------------	----------	----------	--------------

TDT	M	1	Informations détaillées sur le transport	[Groupe 9]
Fonction : Indiquer des informations détaillées sur le transport, tels que le mode et le moyen de transport, le numéro de référence du moyen de transport et l'identification du moyen de transport. Ce segment peut servir de pointeur au segment TPL.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires	
8051	M	an..3	Qualifiant de l'étape du transport	-20 : Transport principal	
8028	#	an..17	Numéro de référence du transport		
C220	C	an..3	Mode de transport	-10 : Maritime -20 : Ferroviaire -30 : Route -40 : Aérien 80 : Fluvial	
8067	C		Mode de transport (en code)		
8066	#	an..17	Mode de transport		
C228	#	an..8	Moyen de transport		
8179	*		Identification du type de moyen de transport		
8178	*		Type du moyen de transport		
C040	#	an..17	Transporteur		
3127	*		Identification du transporteur		
1131	*		an..3		Qualifiant de la liste des codes.
3055	*		an..3		Organisme responsable de la liste de codes (en code)
3128	*		an..35		Nom du transporteur
8101	#	an..3	Direction du transit (en code)		
C401	#	an..3	Informations sur le transport en excédent		
8457	#		Motif du transport en excédent (en code)		
8459	#		Responsabilité du transport en excédent (en code)		
7130	#		an..17		Numéro d'autorisation du client
C222	C		an..9		Identification du moyen de transport
8213	C	Identification du moyen de transport			
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	Nom du transporteur	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
8212	C	an..35	Identification du moyen de transport		
8453	#	an..3	Nationalité du moyen de transport		
8281	#	an..3	Propriété du moyen de transport		

Profil d'utilisation du TDT

TDT absent : le mode de transport est laissé à l'appréciation du fournisseur

le distributeur indique un mode de transport générique (8051). Exemple d'une demande de livraison par la route : TDT+20++30

le mode de transport est très précis (C228/8179). Ce cas est surtout prévu lorsque le distributeur a des contraintes de déchargement ou d'utilisation et qu'il souhaite un transport adapté à sa situation. Exemple d'un distributeur qui attend un camion sauterelle : TDT+20+++A38'

Transport par société particulière : quand le distributeur souhaite que le transport se fasse avec une société particulière, il l'indiquera dans le libellé FTX en entête tant que nous n'aurons pas de codification des transporteurs.

Exemple : TDT+20++30+++K:S'

GRUPE 12 [TOD]

GRUPE 12	C	5	[TOD]
-----------------	----------	----------	--------------

TOD	M	1	Conditions de la livraison ou du transport	[Groupe 12]
------------	----------	----------	---	--------------------

Fonction : Indiquer les conditions de livraison ou de transport.

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4055	C	an..3	Fonction des conditions de la livraison ou du transport (en code)	3 : Conditions de prix et d'expédition
4215	C	an..3	Mode de paiement des frais de transport (en code)	FO : départ -NC : franco -PU : Enlèvement client
C100	C		Conditions de la livraison ou du transport	
4053	C	an..3	Conditions de la livraison ou du transport (en code)	EXW : ex works / à l'usine FCA: free carrier / franco transporteur CPT : carriage paid to / Port payé jusqu'à CIP : carriage and insurance paid to / Port payé assurance comprise jusqu'à DAT : delivered at terminal / rendu au terminal DAP : delivered at place / rendu au lieu de destination DDP : delivered duty paid / rendu droits acquittés FAS : free alongside ship / franco le long du navire FOB : free on board / Franco à bord CFR : cost and freight / coût et fret CIF : cost insurance and freight / Coût assurance et fret
1131	C	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	106 : Incoterms 2010
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4052	#	an..70	Conditions de la livraison ou du transport	
4052	#	an..70	Conditions de la livraison ou du transport	

Le fournisseur confirme ici les conditions demandées par le client.

Exemple : TOD++NC'

GRUPE 26 [LIN - IMD - QTY – DTM – FTX - GR30 - GR31 – GR37]

GRUPE 26	R	200000	[LIN - IMD - QTY – DTM – FTX - Gr30 - Gr31 – GR37]
-----------------	----------	---------------	---

LIN	M	1	Ligne article	[Groupe 26]
Fonction : Identifier une ligne article et sa configuration.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
1082	C	n..6	Numéro de ligne	N° Ligne Commande Fournisseur
1229	#	an..3	<i>Demande d'action ou de notification (en code)</i>	
C212	C		Numéro d'identification de l'article	Code EAN 13 EN : Association internationale de numérotation des articles (EAN)
7140	C	an..35	Numéro d'article	
7143	C	an..3	Type de numéro d'article (en code)	
1131	#	an..3	<i>Qualifiant de la liste des codes.</i>	
3055	#	an..3	<i>Organisme responsable de la liste de codes (en code)</i>	
C829	#		<i>Informations sur une ligne secondaire</i>	
5495	*	an..3	<i>Indicateur de la ligne article secondaire (en code)</i>	
1082	*	n..6	<i>Numéro de l'article</i>	
1222	#	n..2	<i>Niveau de configuration</i>	
7083	#	an..3	<i>Configuration (en code)</i>	

1/ Le numéro de ligne correspond au numéro de ligne de la commande fournisseur

BGM 231 :

Dans le cas où la quantité commandée ne peut être livrée en une seule fois, le fournisseur éclatera la ligne produit en autant de lignes qu'il prévoira de livraisons, en indiquant sous chaque ligne 1 seule quantité livrée et 1 seule date de livraison.

IMD

IMD	C	99	Description de l'article	[Groupe 26]
Fonction : Décrire un article ou dans un format sectoriel ou en clair.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
7077	C	an..3	Type de description de l'article (en code)	-F : Libellé
7081	#	an..3	Caractéristique de l'article (en code)	
C273	C		Description de l'article	
7009	#	an..17	Identification de la description de l'article (en code)	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
7008	C	an..35	Description de l'article	Libellé de l'article
7008	C	an..35	Description de l'article	
3453	#	an..3	Langue (en code)	
7383	#	an..3	Indicateur de surface ou de niveau (en code)	

-Dans le cas d'un libellé de plus de 2x35 caractères, il faut itérer l'IMD

Exemple : IMD+F++:::PRODUIT MACHIN BIDON D?'1 LITRE'

QTY

QTY	R	4	Quantité	[Groupe 26]
Fonction : Indiquer une quantité.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C186	M		Informations détaillées sur la quantité	
6063	M	an..3	Qualifiant de la quantité	21 : Quantité commandée 40 : Quantité expédiée prévue 182 : Quantité annulée 12 : Quantité déjà expédiée 192 : Quantité gratuite ZF3 : Quantité épandue par ha 143 : Quantité restant à expédier
6060	M	n..15	Quantité	Quantité
6411	M	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	Voir Annexe

Code	Agrofourniture	Semences	Fertilisants
21 : Quantité Commandée	X (pour mvt 320)	X	X
40 : Quantité expédiée Prévue	X (pour mvt 231)	X	X
182 : Quantité Annulée	X (pour mvt 231)		
12 : Quantité déjà expédiée	X (pour mvt 231)		
192 : Quantité Gratuite	X (pour 320 et 231)	X	
ZF3 : Quantité Epandue	X (pour 320 et 231)		X
143 : Quantité restant à expédier			X

Chaque livraison fera l'objet d'un BL et d'une facture séparée.

ORDRSP – 320 :

Quantité commandée QTY + 21 – représente la quantité Client demandée

Quantité commandée QTY + 192 – représente la quantité Client demandée

ORDRSP – 231 :

QTY + 40 = Quantité expédiée prévue par le Fournisseur OU

QTY + 182 = Quantité annulée (sans date) OU

QTY + 12 = Quantité déjà expédiée (sans date)

QTY 192 : quantité gratuite (sans date)

QTY ZF3 : Quantité épandue par ha (fertilisants) – (sans date)

L'unité de mesure de la quantité commandée d'un produit est celle du segment QTY. Il est cependant possible de mentionner aussi une unité de mesure du produit dans le segment PRI (prix). Dans ce cas, l'unité de commande reste celle du segment QTY et l'unité de mesure du prix est celle de facturation (ou autre notion).

La **QTY + 40** pourra être accompagnée par un **DTM 11** pour préciser la date si elle est connue

Les autres quantités n'ont pas besoin de date.

Bonne pratique recommandée pour les quantités confirmées par le fournisseur VS les quantités commandées par le client :

Pour un article commandé par le client (une ligne article commande client), la réponse à la commande du fournisseur doit être le reflet de la quantité initiale commandée par le client => QTY indiquée dans la ligne article commande client = QTY ligne(s) article réponse à la commande fournisseur

Bonne pratique recommandée pour la gestion des quantités en cas d'expédition multiple d'une quantité commandée (usage fertilisants mais pas uniquement) :

Cas d'usage 1 : la quantité commandée par le client est confirmée avec expédition multiples (dates d'expédition prévues connues)

- ⇒ QTY+40 associée(s) à une date [DTM] avec autant de ligne que de dates. Chaque ligne doit obligatoirement faire référence à la commande client (numéro de ligne de commande client [RFF])

Cas d'usage 2 : une partie de la quantité commandée est confirmée avec date(s) d'expédition connue(s) et le reste sera expédiée plus tard

- ⇒ QTY+40 associée(s) à une date [DTM] avec autant de ligne que de dates. Chaque ligne doit obligatoirement faire référence à la commande client (numéro de ligne de commande client [RFF]).

et

- ⇒ QTY+143 associée à une date prévisionnelle

Gestion des quantités gratuites

La quantité gratuite pour un même produit doit être indiquée sur une autre ligne

Une ligne produit avec une quantité commandée

Une deuxième ligne produit avec une quantité gratuite

Exemple : 150 produits dont 50 gratuits

LIN 1

QTY +21 (100 produits)

LIN 2

QTY + 21 (50)

QTY+192 (50 gratuits)

Dans le cas d'un produit dilué :

Quantité commandée = quantité diluée

L'unité de mesure de la quantité commandée d'un produit est celle figurant dans la donnée 6411 du segment QTY. **Elle est obligatoire**



ORDRSP REPONSE A LA COMMANDE - Supply Chain Agricole

Exemple :

QTY+21:100:PCE' (=commande de 100 bidons de produit)

QTY + 40 : 25 : PCE'

DTM + 11 : 20150710 :102' (= 25 seront livrés le 10 juillet 2015)



DTM

DTM	C	1	Date ou période	[Groupe 26]
Fonction : Indiquer une date ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507 2005	M M	an..3	Date ou période Qualifiant de la date ou période	11 : Date d'expédition prévue 17 : Date de livraison estimée 194 : date de début de période de livraison estimée 206 : date de fin de période de livraison estimée 324 : Période de livraison estimée
2380	C	an..35	Date ou période	Date Période
2379	C	an..3	Qualifiant du format de la date ou période	102 : SSAAMMJJ 718 : CCAAMMJJ-CCAAMMJJ

Date d'expédition prévue [DTM +11]: Date d'expédition prévue obligatoire pour les lignes produits qui vont être livrées

Uniquement dans le BGM + 231 : Si QTY + 40 (quantité expédiée prévue) alors on indique le DTM + 11(sortie dépôt).

Date de livraison estimée [DTM+ 17] : Date de livraison estimée pour information si connue au moment de la confirmation de commande par le fournisseur (FACULTATIF) – (BGM 231). La date de livraison estimée est communiquée par le fournisseur à titre indicatif et pour information au client. Elle doit être au plus proche de la réalité mais elle n'a pas de valeur d'engagement pour le fournisseur : c'est une donnée non contractuelle et non opposable.

Période de livraison [DTM +194 ; 206-324] : L'utilisation de la période de livraison estimée permet au fournisseur de préciser soit une date de début et/ou date de fin de période de livraison estimée (qualifiant 102 donnée 2379) soit une période avec date de début et date de fin (qualifiant 718 donnée 2379). L'utilisation de la période de livraison estimée au lieu de la date de livraison estimée doit se faire en accord avec les conditions définies entre partenaires. Elle est plus particulièrement pertinente dans le secteur des fertilisants.

Bonne pratique date/période de livraison estimée :

Il est recommandé de transmettre une confirmation de commande avec date(s) de livraison estimée pour la/les quantités commandées dans les 30 jours qui précèdent la date de livraison souhaitée par le client transmise via la commande client (ORDERS).

FTX

FTX	C	99	Texte en format libre	[Groupe 26]
Fonction : Donner des informations en clair ou en code.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4451	M	an..3	Qualifiant de l'objet du texte	ACD : Raison d'annulation CHG : Raison de la modification
4453	#	an..3	Fonction du texte (en code)	
C107	#		Référence a un texte	
4441	*	an..3	Texte en format libre (en code)	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C108	C		Texte en clair	
4440	M	an..70	Texte en format libre	Raison d'annulation
4440	C	an..70	Texte en format libre	Raison de la modification
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
3453	#	an..3	Langue (en code)	

Règles de gestion sur l'utilisation des motifs d'annulation / rejet / modification :

Motifs d'annulation : Utiliser un segment FTX avec le qualifiant ACD dans la donnée 4451 + code liste harmonisée annexe 7.2 dans la donnée 4440

Motifs de modification : utiliser le qualifiant CHG dans la donnée 4451 et indiquer la raison de la modification la ligne de commande client dans la donnée 4440 via l'utilisation d'un code de la liste harmonisée 7.2

Bonne pratique recommandée : il est recommandé de renseigner les motifs de rejet / modification. Ils sont **communiqués à titre informatif** pour le client. **Ces données sont non contractuelles et non opposables.**

GRUPE 30 [PRI]

GRUPE 30	C	25	[PRI]
-----------------	----------	-----------	--------------

PRI	M	1	Informations détaillées sur le prix	[Groupe 30]
Fonction : Donner les informations sur le prix.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C509	C		Informations sur le prix	
5125	M	an..3	Qualifiant du prix	INF : Pour information
5118	C	n..15	Prix	
<i>5375</i>	#	<i>an..3</i>	<i>Type de prix (en code)</i>	
5387	C	an..3	Qualifiant du type de prix	INV : Prix de facture
5284	C	n..9	Prix unitaire de base	
6411	C	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	Voir Annexe
<i>5213</i>	#	<i>an..3</i>	<i>Modification d'une ligne secondaire du prix par article (en code)</i>	

L'indication du prix sur la réponse à commande est conditionnelle et n'engage pas le fournisseur.

Prix unitaire de base : prix brut hors conditionnement (utilisé en fertilisants)

Exemple : PRI+:105.3::INV::PCE'

GRUPE 31 [RFF-DTM]

GRUPE 31	C	10	[RFF-DTM]
-----------------	----------	-----------	------------------

RFF	M	1	Référence	[Groupe 31]
Fonction : Indiquer une référence.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C506	M		Référence	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	ON : N° de commande Client
1154	C	an..35	Numéro de la référence	CT : N° Contrat
1156	C	an..6	Numéro de la ligne	N° de commande client
4000	#	<i>an..35</i>	<i>Numéro de version de la référence</i>	N° de ligne de la commande client

Règles de gestion :

Dans le cas d'une annulation partielle ou du fractionnement d'une ligne article en plusieurs livraisons, le N° de ligne de la commande client doit être systématiquement et obligatoirement précisée sur chaque ligne article.

DTM	C	1	Date ou heure ou période	[Groupe 31]
Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	171 : Date de référence
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	102 (SSAAMMJJ)

UNS

UNS	M	1	Contrôle de la section	
Fonction : Délimiter les sections relatives à l'en-tête, au détail et au résumé d'un message. A utiliser par les concepteurs de message, le cas échéant, pour éviter des ambiguïtés. Obligatoire uniquement lorsqu'il est spécifié pour le type de message concerné.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0081	M	a1	Identification de la section	

CNT

CNT	C	10	Total de contrôle	
Fonction : Indiquer le total de contrôle.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C270	M		Contrôle	-2 : Nombre de lignes articles dans un message
6069	M	an..3	Qualifiant de contrôle	
6066 6411	M #	n..18 an..3	Valeur de contrôle Qualifiant de l'unité de mesure	

UNT

UNT	M	1	Fin de message	
Fonction : Terminer et vérifier l'achèvement d'un message.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0074	M	n..6	Nombre de segments dans le message	
0062	M	an..14	Numéro de référence du message	

UNZ

UNZ	M	1	Fin d'interchange	
Fonction : Terminer et vérifier l'achèvement d'un interchange.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0036	M	n..6	Compteur de contrôle d'interchange	
0020	M	an..14	Référence de contrôle de l'interchange	



7 ANNEXE

7.1 Table des Unités

A compléter

ORDRSP REPONSE A LA COMMANDE - Supply Chain Agricole

Désignation	Code
Millilitre	MLT
Centilitre	CLT
Décilitre	DLT
Litre	LTR
Dose	DOS (AEE)
Hectolitre	HLT
Mégalitre	MAL
Gramme par millilitre	GJ
Gramme par litre	ZGJ
Gramme Acidité oléique	GAO
Milliéquivalent	MEQ
Seconde	SEC
Minute	MIN
Heure	HUR
Jour	DAY
Semaine	WEE
Dix Jours	DAD
Mois	MON
Trimestre	QAN
Semestre	SAN
Année	ANN
Décennie	DEC
Nombre d'article	NAR
Nombre Bobine	NBB
Pièce	PCE
Nombre	NMB
La Douzaine	DZN
La Vingtaine	SCO
Le Cent	CEN
Le Mille	MIL
Le Million	MIO
le Milliard	MLD
Le Billion (10 /12)	BIL
Le Trillion (12/18)	TRL
Unité Financière	EA
Nombre de paire	NPR
Gramme	GRM
Kilogramme	KGM
Quintal	DTN
Tonne	TNE
Mètre carré	MTK
Mètre cube	MTQ
Hectare	HAR
Millimètre	MMT
Centimètre	CMT

ORDRSP REPONSE A LA COMMANDE - Supply Chain Agricole

Décimètre	DMT
Mètre	MTR
Kilomètre	KMT
- Millier de grains viables	MGV
Température en °C	CEL
Pourcentage	PCD